



Dès la rentrée de septembre 2008, ensemble, nous avons combattu la décision de supprimer 3000 postes de RASED (Réseaux d'Aide aux Elèves en Difficulté). Ce chiffre est passé à 1500 en décembre 2008.

Dans le Finistère, nous perdons 9 des 91 postes qui constituent les réseaux, ainsi l'objectif de réduction de 10% que s'est fixé le ministère a été atteint.

Qu'en sera-t-il en 2010 ?

Nous sommes bien conscients que l'Education Nationale organise la mort des RASED, en fermant des postes et en faisant croire que les postes fléchés (enseignants spécialisés en charge d'une classe) permettent la continuité de l'aide spécialisée.

Le combat des parents d'élèves est parfois contenu localement par un discours d'apaisement, faisant croire que les postes fléchés maintiennent la situation.

L'Inspecteur d'Académie nous a pourtant bien signifié que la mission des enseignants en poste fléché est uniquement de faire bénéficier de leurs compétences, les seuls élèves de leur classe, et de donner des conseils aux autres enseignants de l'école.

C'est un abandon des élèves en difficulté durable qui ne peut être accepté.

Dès la rentrée scolaire, nous nous sommes penchés sur la situation des RASED, et plus particulièrement sur celle des écoles concernées par ces fermetures de postes de RASED. A part une exception, les postes fléchés ont été refusés par les enseignants spécialisés. Peut-être veulent-ils ainsi ne pas participer à l'extinction des RASED ?

Nous devons regarder en priorité la situation des élèves nécessitant une aide spécialisée, et qui n'ont plus de solution dans l'école.

La FCPE du Finistère vous propose de rencontrer le directeur (ou la directrice) de l'école, pour lui demander combien de demandes d'aide spécialisée ont été faites (pour combien d'élèves ?). Nous estimons qu'il ne faut surtout pas pratiquer d'autocensure, ni en cas d'absence de réseau d'aide, ni en limitant les demandes à certaines classes.

A noter que les enseignants ont tout intérêt à argumenter les demandes d'aide en s'appuyant sur les évaluations étalonnées et référencées nationalement. Ce sont des outils non obligatoires, mais l'inspection ne pourra nier ces évaluations ... puisque les repérages non référencés semblent mis en cause par l'IA.

Avec ces éléments (nombre d'élèves concernés), il est alors possible de demander à l'Inspecteur de circonscription (IEN) comment le réseau pourra répondre aux demandes. Cette démarche est particulièrement importante dans les secteurs ayant perdu un poste de maître E dernièrement, ou ayant fait l'objet de modifications.

Vous trouverez un modèle de lettre en annexe, et la liste des circonscriptions, avec le nom de l'inspecteur de l'Education Nationale (IEN) qui y est rattaché.

N'oubliez pas de mettre la FCPE 29 en copie.

Merci.